



L'équipe vous souhaite une

*Bonne Année
2022*

ASER vous remercie sincèrement pour votre contribution à la réalisation des missions malgré le contexte sanitaire.

Que cette nouvelle année vous apporte réussite dans vos projets.

L'équipe

LA PRIME D'INFLATION VERSÉE EN DECEMBRE 2021 SELON CES CRITERES

RÉMUNÉRATION



Une rémunération de base inférieure à 2 600 € brut/mois.

PÉRIODE DE TRAVAIL PRISE EN COMPTE

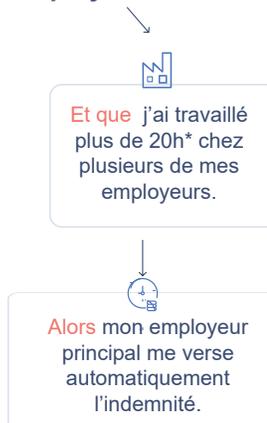


Avoir travaillé au mois d'octobre.

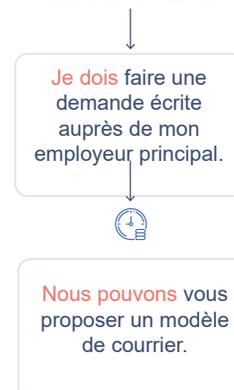
Si j'ai eu plusieurs employeurs en octobre



Si j'ai eu plusieurs employeurs en octobre



Si j'ai travaillé moins de 20h



* ou 3 jours quand la durée du travail est exprimée en jours

Qui est mon employeur principal ?

L'employeur principal est celui avec lequel la relation de travail a commencé en premier.

RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES FACE AU CORONAVIRUS

Face à la recrudescence de l'épidémie, continuez à respecter les gestes barrières.

PROTÉGEZ-VOUS !
PROTÉGEZ LES AUTRES !

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

en complément des gestes barrières



PORT DE CHAUSSONS OU SUR-CHAUSSURES
chez les particuliers, quitter ses chaussures avant d'entrer.

SE LAVER LES MAINS

en arrivant et en partant du lieu de mission.



RESPECTER UNE DISTANCIATION

d'au moins 2 mètres en chacun.



AÉRER TOUTES LES PIÈCES
que vous nettoyez et désinfectez.

Contactez votre médecin, et informez-nous dès l'apparition de l'un de ces signes :



Toux



Fièvre



Courbatures



Perte de goût



AUGMENTATION DU SMIC

À compter du 1er janvier, le SMIC sera valorisé.

Votre salaire passera de 10.48€ à 10.57€ brut de l'heure.

LES RELEVES D'HEURES

Bien souvent les photographies que nous recevons sont illisibles. Les relevés d'heures doivent être envoyés par courrier ou scannés proprement.



SE PROFESSIONNALISER PAR LA FORMATION

Restauration collective, technique de nettoyage, cariste, aide à la personne, etc
Faites part de vos projets en formation à votre conseillère.

MIEUX COMPRENDRE LE PASS IAE

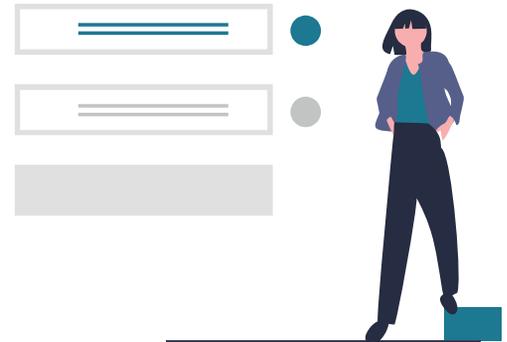


QU'EST CE QUE L'I.A.E ?

- I.A.E pour Insertion par l'Activité Économique.
- Une étape dans votre parcours de retour vers l'emploi.
- Un contrat de travail (Des contrats de mises à disposition) et un accompagnement personnalisé au sein de l'association ASER.
- Un agrément de 24 mois, qui valide votre entrée dans un parcours I.A.E.

LES OBJECTIFS DU PASS

- Développer votre expérience, votre autonomie et vos compétences professionnelles.
- Mettre en oeuvre avec vous des actions sociales, de formation et d'accompagnement vers l'emploi.
- Accéder à un emploi hors I.A.E.



LES DROITS ET DEVOIRS DES SALARIÉS DE L'I.A.E

• Pour votre parcours :

- Réaliser des points réguliers avec votre conseillère.
- Adhérer à l'accompagnement en mettant en place des actions utiles à votre recherche d'emploi.

• Droits :

- Réaliser des missions selon vos compétences et les demandes des clients de l'association.
- Profiter des formations mise en place par l'association pour vous professionnaliser.

